

N° 8089¹⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

relative à la signature électronique des actes en matière administrative et portant modification de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(3.6.2025)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 15 mai 2025 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relatif à la signature électronique des actes en matière administrative et portant modification de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 15 mai 2025 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 12 mars et 10 décembre 2024 ainsi que 4 février et 29 avril 2025 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 17 votants, le 3 juin 2025.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marc THEWES

